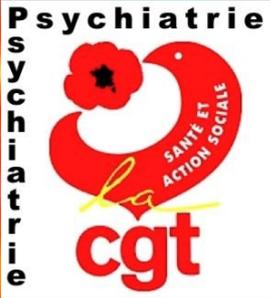


La GAZETTE de la CGT du CPN

N° 58 - NOVEMBRE DECEMBRE 2020

Nouvelle édition



National

Le monde d'après
Entre faux-espoirs,
réformes et luttes

Local

Changer de
posture et de
paradigme

Vos droits

Heures sup'
Précarité
Paternité



Actualités

- 04. Le monde d'après selon Macron
- 05. Le monde d'après au CPN
- 06. Quelle gestion de crise ?
- 07. Un bon point, une image
- 08. Merci patron
- 09. La CGT dans les mobilisations
- 10. Pour un retour à une crèche CPN
- 11. Exclut du Ségur
- 12. Réforme du financement de la psy

Vos droits

- 14. Dossier agent / heures sup
- 15. Congé paternité / prime de précarité / GIPA

Cette page est la vôtre

- 16. Relations infirmier/patient/médecin

Coin des instances

- 17. CTE du 13 octobre 2020
- 18. CHSCT et CTE des 1er et 8 décembre
- 19. Commission Postes Aménagés du 2 octobre
- 20. Réunion effectifs de grève du 3 novembre
- 21. Réunion CGT/Direction du 10 novembre
- 21. Commission de Formation du 12 novembre

Dernières brèves

- 23. Clinique privée / cafétéria

Nous voici de nouveau plongés dans les affres du reconfinement, provoqué par une gestion de la crise sanitaire catastrophique accentuée par des années de sape de notre service public hospitalier !

Un 2^{ème} reconfinement, soulignerez-vous ?

Chacun pouvait donc s'attendre à ce que NATURELLEMENT des leçons aient été tirées de ce qui s'était passé au printemps dernier !

Hé bien non ! L'absence d'anticipation et de mesures correctives est flagrante.

Le CPN, même s'il est globalement moins touché que nos voisins du CHRU ou des EHPAD, s'illustre une fois encore dans un à peu-près qui laisse perplexe ...

Il aura fallu toute l'obstination de la CGT et plusieurs remontées de professionnels par le biais de la boîte mail COVID pour que s'esquisse enfin un semblant de gestion des personnels et d'organisation du travail !

Fil Infos, notes de services, contradictions, erratum, interprétations et applications à géométrie variable dans les services sont encore malheureusement le lot pour de trop nombreux collègues !

C'est inadmissible !

Alors, comment lutter dans ce contexte ?

Comment faire en sorte que la torpeur, l'apathie, la résignation ou pire encore, les burn-out ou la fuite des personnels ne deviennent une 3^{ème} vague qui submergera irrémédiablement notre bonne vieille institution ?

C'est sur tout cela que la CGT vous incite à échanger, à dire haut et fort vos valeurs, vos aspirations à retrouver du sens dans votre travail, ... !

Ce travail long et fastidieux pour une refondation de l'Hôpital Public, la CGT en tant que 1^{ère} organisation syndicale du CPN, continuera à le mener.

C'est d'autant plus important à l'aune de 2021 (année où de nombreuses réformes et réorganisations vont réimpacter votre quotidien, à commencer par la construction des nouveaux projets médico-soignants qui vont alimenter le projet d'établissement 2021-2025)

Ne nous laissons pas confisquer la parole, ne renions pas notre esprit critique qui a toujours pu faire avancer la psychiatrie par le passé !

Masqués mais pas muselés !

Tous ensemble, avec la CGT, CHANGEONS le modèle qu'ILS veulent nous IMPOSER !

Luttons pour un monde d'après, enfin bâti sur NOS VALEURS !

EF

Jacques BRIMONT, Emmanuel FLACHAT, Vanessa JUPPONT, Amélie DRIGET, Stephan JACQUOT, Cédric ROUX et Sylvain BELUCHE ont participé à la création de ce nouveau numéro.
N'hésitez pas, vous aussi à prendre votre stylo pour écrire un article ou à nous en suggérer un !
tél : 51-93 / fax : 51-92 / mail : cgt@cpn-laxou.com / Site internet : www.lacgtducpn.com

Si le monde de Macron m'était conté ...

Que de changement depuis le printemps dernier et suite aux mobilisations des soignants du mois de juin ! Après la vague d'empathie, les applaudissements, les belles promesses et les engagements à nous projeter vers un monde meilleur, où en est-on aujourd'hui au moment où est examiné le Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale ?

Quelques exemples révélateurs et confirmés pour 2021 :

- **900 millions d'euros d'économies exigées de l'Hôpital Public en 2021 (ce qui va accentuer la pression pour comprimer les effectifs et fermer des lits),**
- **Des fermetures de lits à foison (la Clinique psy TIVOLI à Metz, ...) et le maintien de certains projets de restructuration comme au CHRU de NANCY,**
- **La mise en place d'un forfait urgences pour faire payer 18€ aux patients qui ne seraient pas hospitalisés par la suite,**
- **Le développement de projets d'hôtels hospitaliers pour réduire le séjour à l'Hôpital Public et envoyer les patients en convalescence dans des établissements hôteliers privés (CHR de Metz, ...),**
- **Le développement de parkings payants au sein des hôpitaux dont la gestion sera confiée à des opérateurs privés (CH de Pont-à-Mousson, CHRU de NANCY, ...),**
- **Des formations aides-soignantes en 15 jours,**
- **Des appels au bénévolat pour travailler en EHPAD,**
- **Un recul de l'âge de départ en retraite à 63 ans avec 43 années de cotisations pour la génération 1965, voté en catimini par le Sénat et un projet d'aller vers 64 ou 65 ans dans la réforme à venir,**
- **La loi de sécurité globale de Darmanin qui tente de restreindre la liberté de manifester et la liberté d'expression ...**

Alors oui, il y a eu un semblant de prise de conscience et une concertation dans le cadre du Ségur de la Santé mais personne n'est dupe. On est loin du compte !!!

La politique de casse de l'Hôpital Public n'est pas abandonnée.

La tendance libérale est toujours là avec un fort lobbying du secteur privé (ex : Korian qui commence à s'implanter dans le secteur de la psychiatrie, Clinea Orpea qui ouvre des cliniques privées de psy comme à Toul et qui continue son développement dans « l'or gris » = les EHPAD, ...)

Et notre Président en est très satisfait. Pour preuve, cette petite phrase lâchée lors de l'allocution télévisée du 24/11/2020 : « *Nous avons réussi [...] Nous avons transformé l'Hôpital, le système de soins ...* »



Pour contrer cela, la mobilisation des professionnels aux côtés de leurs organisations syndicales est plus que jamais nécessaire pour remettre au-devant de la scène nos revendications légitimes :

- **L'arrêt de toute fermeture de lits et de services,**
 - **Des revalorisations de 300 à 400 € minimum pour TOUS,**
 - **Des embauches (100 000 à l'hôpital), ...**

Le monde d'après au CPN

Un changement de Direction est intervenu début mai 2020 avec son lot de belles promesses d'un avenir meilleur.

Pour rappel, un courrier du 24 mai 2020 publié sur latribune.fr, signé de plusieurs directeurs et médecins (dont notre nouvelle directrice et notre Présidente de la CME) avait retenu toute notre attention ... en bien :

« Cette ambition, c'est aussi celle de la considération qui est due à tous les professionnels hospitaliers. Leur travail doit être reconnu au-delà des discours et propos convenus, avec des conditions de rémunérations qui permettent à l'hôpital de conserver soignants et médecins [...] Le rattrapage des rémunérations est une urgente priorité [...] »

Chiche ?



Malheureusement, le changement de Directeur ne semble pas amener un réel changement de fond.

En effet, 7 mois après, le bilan est beaucoup plus nuancé : l'enrobage est certes plus beau qu'auparavant, ça a le goût de l'écoute, ça ressemble à du soutien. Mais dans les actes, rien ne change, nous sommes toujours dans l'attente, au report à des groupes de travail, ...

Aucune prise de décision forte en faveur de l'amélioration des conditions de travail et de prise en charge de nos patients.

Notre Direction, depuis la rentrée, a par exemple rejeté toute résiliation de la délégation LPCR malgré nos personnels de la crèche en souffrance. De même, elle a refusé de verser le complément de traitement indiciaire de 183 € pour nos personnels du CSAPA, de la MAS, ... (contrairement au Directeur du CHS de Jury)

Notre crainte à la CGT, c'est que le CPN ne soit plus dirigé à l'avenir que par plus de technocratie, moins de prise en compte de la parole des soignants et surtout moins de dialogue social.

La CGT du CPN sera toujours présente pour vous épauler et ne pas les laisser vous endormir avec leurs belles promesses.

La CGT reste mobilisée et force de propositions pour construire le monde d'après que nous voulons !

CR

Gestion de crise CPN version 2



Depuis le début de la crise sanitaire au printemps dernier, la CGT a été présente au sein des différentes cellules de crise Covid, réunions avec la Direction, instances, ..., afin que nos collègues puissent travailler en toute sécurité.

Le 1^{er} confinement avait mis en exergue :

- les difficultés d'harmonisation des décisions de la Direction au sein des pôles, voire des services,
- un manque de clarté et d'accessibilité dans les différentes informations relayées par la Direction via les Fil infos et notes de service,
- aucune visibilité sur la mise en place du télétravail et un comptage du temps de travail « à l'emporte pièce » en fonction des cadres et chefs de pôle,
- un remerciement à la fin de cette première « vague » une prime COVID de 1500 € qui n'a même pas été versée à l'ensemble des agents.

Nous en sommes au 2^{ème} confinement, mais la Direction n'a rien appris de ces erreurs !

La CGT par le biais notamment des staffs COVID, CHSCT et autres rencontres avec la Direction et les salariés, demeure toujours très attentive et essaye d'explicitier le plus clairement possible les informations ambiguës relayées par la Direction.

Parallèlement, la CGT du CPN continue de porter haut et fort des revendications légitimes :

- Définir un vrai Plan Blanc avec projection quant au fonctionnement des différentes structures et anticipation des mesures à prendre en fonction de l'évolution de la crise sanitaire. Définir clairement les modalités d'accueil des patients suspecté COVID et/ou positif. Quid de l'unité COVID ?
- Pour le télétravail : généralisation et comptabilisation d'une journée de travail habituelle sans réserve, fourniture d'équipements informatiques avec accès sécurisé aux différents logiciels
- Pour les tests : demande de mise en place de tests antigéniques (dit rapides) sur site et permettre aux agents « cas contact » d'être en ASA en attendant d'avoir le résultat confirmé par test PCR.
- Fournir sans restriction des masques FFP2 aux services qui en ont besoin et fournir des masques transparents plus adaptés à certaines prises en charges spécifiques.
- Bionettoyage : augmentation des moyens mis en œuvre pour assurer le nettoyage des locaux
- Pour les personnes vulnérables : officialisation que ces personnes soient en télétravail ou en ASA sans perte de salaires, ni impact sur leurs primes et congés

La CGT reste mobilisée tout au long de cette crise sanitaire et vous invite à continuer à nous faire remonter vos difficultés et/ou questionnements.

VJ

Un bon point, une image

Notre aimable Direction sait faire plaisir et reconnaître l'engagement de ses agents.

Pour remercier les volontaires qui se sont dévoués pour travailler à l'unité COVID ou au CHRU, la CGT a été alertée par des agents que la Direction du Centre Psychothérapique de Nancy souhaitait les remercier avec une boîte de chocolat.

Les agents récompensés doivent donc se rendre eux-mêmes à l'administration et monter le grand escalier pour recevoir ce généreux présent.

Comme l'enfant récompensé par son instituteur, le salarié doit-il désormais faire preuve d'allégeance à l'autorité en ployant le genou pour recevoir l'offrande consentie, le cœur serré par l'émotion et tant de reconnaissance professionnelle ?

A tout cela rien d'étonnant pour la CGT au vu de la haute considération qui est faite aux agents du CPN !

Car en parallèle, nous savons que la réalité du terrain est bien plus brutale et scandaleuse.

En témoigne l'idée récente exprimée par notre Directeur des Soins, lors d'une conférence téléphonique du staff COVID le 13/11, d'appliquer les mêmes organisations de travail qu'à l'hôpital Durkheim d'Epinal et ainsi mettre au boulot les soignants contaminés et contaminants pour pallier au manque d'effectif !

Manque d'effectif créé par l'incurie organisée depuis des années dans les hôpitaux !!!

Ce traitement odieux du personnel vosgien avait pourtant fait la une des journaux tant le mépris et l'irresponsabilité de certains avaient choqué l'opinion publique.

La CGT espère qu'en tant que président de l'association des directeurs des soins, notre DSO mesure bien l'importance qu'une telle proposition pourrait prendre si elle était relayée auprès des autres directions des soins partout en France ... !

Même si cette recommandation absurde apparaît dans certains documents ministériels, le bon sens et le principe de précaution devraient prévaloir, non ?

Devant la réaction indignée de la CGT, cette brillante idée a vite été abandonnée.

Quoi qu'il en soit, c'est ça le monde d'après !

Aucune retenue chez nos directeurs : ainsi les notes de services d'hôpitaux du Sud-Ouest comme Dax et Pau menaçant de mettre au tribunal les agents hospitaliers contaminés pour les accuser de ne pas respecter les gestes barrières et de mettre en danger les patients !!!

Ceux-là pourront peut-être se reconforter en dégustant leurs chocolats en face de l'officier de police judiciaire (si leur boîte n'a pas été confisquée pour la garde à vue !)

Vivement la troisième vague et d'autres chroniques croustillantes ... !

JB



Merci patron, désolé du dérangement

Chaque année le CHSCT dispose d'une enveloppe de 10 000 euros à dépenser dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail sur l'établissement.

Les débats entre organisations syndicales et Direction doivent aboutir à une prise de décision pour octroyer de droit cet argent à une dépense utile aux agents, impérativement avant le 15 novembre (pour des raisons de comptabilité publique et de clôture d'exercice).

Cette année, la CGT du CPN a proposé d'acquérir des équipements adaptés pour améliorer les conditions de travail de nuit. En effet, les derniers fauteuils veilleurs de nuit à disposition sont totalement inconfortables et dangereux, donc inopérants.

Des fauteuils plus confortables et dont l'installation est simple sont tout à fait accessibles.

Un groupe de travail CHSCT avait d'ailleurs été mené il y a quelques années mais avait avorté faute de consensus avec la Direction.

Comme à son habitude et avec toute bienveillance vis-à-vis de ses agents, la Direction a fait trainer les choses arguant de ne pas connaître les divers produits sur le marché ou en proposant des fauteuils totalement impossibles à installer dans les bureaux infirmiers (trop imposants et peu mobiles)

Ainsi en laissant sciemment le temps passer, l'enveloppe budgétaire 2020 est alors perdue sans aucune possibilité de report sur 2021 !

Un scandale !

Notre aimable Direction prendra probablement un air désolé pour nous annoncer que les agents du CPN attendront encore et continueront à souffrir du dos à cause du travail de nuit.

Les personnels apprécieront après avoir tout entendu et notamment la phrase blessante : « on ne paye pas les gens pour dormir ! », prétexte de la Direction pour se dédouaner certainement de ne pas fournir d'équipements adaptés ... !?

La CGT du CPN continuera à revendiquer des améliorations des conditions de travail pour tous les agents du CPN et continuera à interpeller pour que le travail de nuit si peu valorisé financièrement soit a minima un peu moins pénible.

JB

Mémo utile à destination des travailleurs :

L'employeur doit réglementairement aménager votre poste de travail pour limiter l'exposition aux risques professionnels.

N'hésitez pas à en parler aux différents acteurs de prévention :

- vos représentants CHSCT qui travaillent chaque année sur l'actualisation des risques professionnels et sur le programme d'actions correctives (PAPRIACT),
- le service de santé au travail qui dispose d'un poste d'ergonome et est habilité à réaliser des études de poste sur votre lieu de travail

La CGT se tient également à votre disposition pour recueillir les attentes des professionnels et solliciter tous les financements mobilisables.

La campagne de recensement 2021 est ouverte ...



LA CGT DU CPN DANS LES MOBILISATIONS

La CGT du CPN, avec l'Union Syndicale Départementale CGT Santé Action Sociale 54, était présente aux côtés des personnels en lutte.

Elle a notamment participé à la mobilisation de la crèche le 2 octobre ainsi qu'aux mobilisations du 15 octobre et du 3 décembre pour dénoncer les exclus du Ségur ! Manque de moyens, discriminations, reconnaissance, salaires, manque de personnels : tous solidaires et en lutte !!!



Grève du 2 octobre 2020 à la crèche du CPN confiée à LPCR

La CGT avait déposé le 2 octobre un préavis de grève local pour soutenir nos collègues mis à disposition du groupe LPCR.

Une belle mobilisation pour exiger plus de reconnaissance et d'écoute de la part de ce groupe privé, une amélioration de l'accueil des enfants et surtout, un retour rapide vers une reprise de la crèche sous gestion CPN !!!

Grève du 15 octobre 2020 pour les exclus du Ségur



Blocage de l'entrée de la salle où se tenait le Conseil de Surveillance et discussion avec les élus et la Directrice du CPN par rapport à l'abject accord Ségur qui exclut nos collègues CSAPA, MAS, ... La CGT a obtenu la rédaction et le vote d'une motion adressée au Ministre de la Santé.

Grève départementale du 3 décembre 2020 dans le social et le médicosocial

Rassemblement devant la Préfecture pour demander de la reconnaissance et la revalorisation de TOUS les collègues travaillant dans la santé, le social et le médico-social (public, privé et associatif)

150 personnes issues du REMM, de l'AEIM, de REALISE, de l'Ars, du SSIAD du CH de Pompey et du CPN !!!

Délégation reçue en Préfecture.



Pour un retour à une crèche hospitalière ...

La CGT avait été reçue par la Direction du CPN sur ce dossier le 22 septembre 2020. La CGT a de nouveau demandé à revenir à une gestion interne de la crèche et également à pouvoir être présente lors des réunions CPN / LPCR, afin de pouvoir remonter les difficultés des professionnelles et obtenir des réponses plus adaptées. Cette réunion avait permis également d'obtenir un engagement de la Direction de rencontrer enfin les agents le 2 novembre.

Courant septembre, la CGT a été sollicitée par les personnels de la Crèche pour déposer un préavis de grève pour dénoncer la dégradation de leurs conditions de travail et de la prise en charge des enfants depuis la mise en place de la délégation de service public confiée au groupe lucratif Les Petits Chaperons Rouges (LPCR).

Un piquet de grève pour informer les collègues et les parents s'est donc tenu le 2 octobre 2020 matin. Les professionnelles sont ensuite allées à la rencontre de la Direction du CPN et de LPCR qui ont, toutes deux, refusé de les rencontrer.

Un courrier d'équipe a été déposé auprès des deux Directions et également envoyé à la PMI et à l'inspection du travail.

Des 3 organisations syndicales invitées le 2 novembre, seule la CGT était présente aux cotés d'une dizaine d'agents CPN subissant une mise à disposition à LPCR.

Leurs revendications légitimes étaient les suivantes :

- une reconnaissance de leur statut de fonctionnaire et la prise en compte de leurs conditions de travail par le CHSCT du CPN,
- la vérification de la qualité des prestations par le Conseil de Crèche (CPN et LPCR / parents / professionnels),
- une amélioration du dialogue social et de la communication de LPCR à leur égard.

S'en est suivi un dialogue de sourds fait de sous-entendus inacceptables : *« vous saviez tout cela ! Vous avez été informés, associés et avez accepté cette délégation ! » et de rejet de toute discussion « Non, vous ne dépendez pas du CHSCT du CPN ! », « vous avez une directrice sur place, c'est avec elle qu'il faut discuter ! », ...*

La CGT s'est indignée de ce honteux « bottage en touche » et a réaffirmé qu'au-delà de notre opposition formelle à cette délégation, nous appuyons sans réserve les revendications des personnels. La Direction du CPN doit entendre que ça ne va pas !



La CGT du CPN restera mobilisée sur ce dossier et auprès des professionnelles.

Elle exigera régulièrement des comptes sur ce dossier en Comité Technique d'Etablissement.

La CGT compte bien aborder ce dossier lors des discussions sur le prochain projet d'établissement pour obtenir la résiliation de cette lamentable délégation de service public, et ce le plus rapidement possible.

Une pétition est en circulation pour demander la réinternalisation de la crèche, c'est-à-dire son retour en gestion par le CPN !

Merci d'avance pour vos signatures et sa diffusion.

VJ et EF

Séгур : personnels exclus, luttes, ... la CGT vous dit tout

Vous êtes nombreux à nous interroger sur le Ségur, sur les raisons pour lesquelles nous avons refusé de signer mais aussi sur les mobilisations actuelles menées par LES syndicats contre l'exclusion de certains professionnels du versement du Complément de Traitement Indiciaire de 183 € / mois.

La CGT va donc être claire : la CGT a été la seule organisation syndicale représentative du personnel à garder sa ligne de conduite depuis toujours.

La CGT n'a pas signé l'accord Ségur et elle avait raison !

Effectivement, le Ségur signé par CFDT, FO et UNSA est valable car majoritaire mais il comporte son lot d'**injustices** :

- **exclusion du CTI pour les professionnels de la MAS, du CSAPA, du CRA, du service mandataire judiciaire,**
- **des revalorisations salariales en 2022 mais uniquement pour les paramédicaux et les préparateurs en pharmacie (rien pour les administratifs, les logistiques et techniques, ...)**
- **des contreparties inacceptables (remise en question des 35 h, prime au mérite, ...), ...**

Et de tout cela, seuls les professionnels qui « resteront sur le carreau » pourront malheureusement s'en apercevoir au fur et à mesure que le gouvernement déroulera ces prochains mois l'accord signé par certains !!!

La CGT participe bien évidemment à toutes les luttes pour exiger le CTI pour TOUS.

Loin des postures partisans et de certaines communications, la CGT du CPN a elle-aussi mené le combat contre ces injustices :

- *Mobilisation le 15 octobre 2020 avec interpellation des élus, de la présidente du Conseil de Surveillance et de la Direction du CPN,*
- *Vote et diffusion d'une motion du conseil de surveillance vers le Ministère de la Santé,*
- *Recours devant les tribunaux (gagnant au tribunal administratif mais en attente du recours du Ministère devant le Conseil d'Etat) dans le but de pouvoir peser dans les discussions et autres coups bas qui se préparent à l'abri des regards et de la vigilance de la CGT,*
- *Courrier USD CGT Santé Action Sociale 54 à l'ARS, aux élus et à la Préfecture,*
- *Interpellation de la presse (article dans l'Est Républicain, interview sur les radios, ...),*
- *Pétition en ligne*
- *Mobilisation du 3 décembre 2020 avec demande de délégation auprès du Préfet, ...*



MAIS, la CGT appelle SURTOUT les professionnels du CPN à nous soutenir fortement et à rejeter massivement ce Ségur.

Tous ensemble, exigeons un Ségur 2 avec en ligne de fond une revalorisation de 300 € par mois minimum pour TOUS et une revalorisation de TOUTES les grilles indiciaires !

Réforme du financement de la psychiatrie

Jusqu'à présent, les établissements publics de santé mentale étaient financés sous forme d'enveloppe fermée, appelée dotation annuelle de financement (DAF). Chaque année, le gouvernement déterminait des montants de dotations régionales, réparties ensuite par les Agences Régionales de Santé dans les établissements de leur territoire avec certains ajustements pour les établissements considérés comme surdotés (ex : le CPN)

Ce financement étant bien évidemment insatisfaisant, cela faisait plusieurs années que les différents ministres de la Santé réfléchissaient à mettre en place une réforme. Dans un 1^{er} temps, la mise en place d'une tarification à l'activité « T2A » (comme pour les hôpitaux MCO) était tentante mais au vu des mobilisations de différents acteurs, dont la CGT, plusieurs missions parlementaires ont été diligentées pour réfléchir à une alternative.

Les choses sont désormais actées : la réforme du financement de la psychiatrie (prévue pour 2021) se fera en 2022 selon un mécanisme que nous baptiserons « T2C », tant les nuances avec la T2A sont minces.

Que prévoit cette réforme ?

Les enveloppes budgétaires allouées aux hôpitaux psy se feront sur la base de plusieurs critères et aux taux suivants :

- **la dotation populationnelle, calculée en fonction de « la densité de l'offre des divers acteurs de soins par habitants », à hauteur de 75% environ ;**
- **une part à l'activité, pour intégrer la dynamique des établissements et qui "peut inciter à l'activité ambulatoire", à hauteur de 15% environ ;**
- le financement à la qualité ;
- le financement de nouvelles activités ;
- la recherche, "*propre à la psychiatrie, et pas seulement dans les CHU*" ;
- un module de financement pour soutenir les établissements dans le codage exhaustif et qualitatif de leur activité ;
- le financement d'activités interrégionales, telles que les unités pour malades difficiles (UMD) ou encore les UHSA.

Pour la CGT, les 2 premiers critères « populationnel » et « à l'activité » sont non seulement inquiétants mais particulièrement dangereux pour le CPN.

En effet, quel va être le montant qui nous sera alloué par rapport au système actuel si on doit tenir compte de l'offre de soins déjà en place sur notre territoire et encouragée à notre détriment (médico-social, associatif, libéral, clinique privée, ...) ?

Quelle pression vont devoir subir les équipes pour réduire les durées moyennes de séjour à tout prix ? Quel devenir pour les hôpitaux de jour à faible file active ?,...

Non, si réforme il doit y avoir, elle devrait avant tout porter sur l'augmentation des enveloppes fixes allouées chaque année pour répondre aux besoins de la population en constante augmentation (qui plus est, en ces temps de crise COVID et de (re) confinements) En outre, tout nouveau projet médico-soignant devrait être intégralement financé plutôt que de nous laisser opérer à moyens constants comme l'ARS le pratique depuis des années !

Cette T2C, c'est une véritable catastrophe pour la psychiatrie, un carcan qui va enfermer, compartimenter les pratiques et les patients !

Cette réforme, c'est la digne héritière de la T2A créée à l'époque par un certain Jean CASTEX ! C'est une vision technocratique et mercantile du soin en psychiatrie !

L'objectif sera désormais de passer son temps derrière un ordi pour bien coter les soins, orienter vers le plus rentable, faire sortir les patients, ... !

De cela, la CGT n'en veut en aucune façon !

Laissez travailler les professionnels de terrain et donnez-leur enfin les moyens dont ils ont besoin pour prendre en charge dignement nos patients !

EF

TU VEUX :
FAIRE VALOIR TES DROITS
PRÉSERVER L'EMPLOI
UN MEILLEUR SALAIRE
GARANTIR TON AVENIR
LUTTER CONTRE
LES DISCRIMINATIONS
ÊTRE ENTENDU
SYNDIQUE-TOI !



Pourquoi se syndiquer à la CGT du CPN ?



Parce que nous **DÉFENDONS les intérêts de TOUS les salariés**, mais aussi **des valeurs humaines fortes** : de solidarité, de liberté, d'égalité, de démocratie, de paix et de lutte contre toutes formes de discrimination et d'exclusion.



Parce que nous **défendons notre hôpital** et le **service public** et **exigeons des moyens** pour permettre des prises en charge de qualité.



Parce que chaque point de vue est important, chacun(e) peut exprimer ses aspirations et les faire progresser par la force du **« tous ensemble »**

Notre **force** à la CGT du CPN : **des COLLÈGUES militants dans les services** qui partagent vos quotidiens de travail. Toutes les professions du CPN y sont représentées et tu y as toute ta place.

Etre syndiqué-e à la CGT ouvre des droits :



Droit de participer et de décider : chaque **syndiqué donne son opinion, débattre et participe** à la prise de décision, peut s'impliquer dans la vie syndicale et y exercer des responsabilités s'il le souhaite



Droit de se former : la formation syndicale est un droit pour tous les syndiqués salariés. La CGT propose plusieurs types de formation de caractère général ou spécifique (chaque syndiqué a droit à 12 jours par an)



Droit à l'information : la CGT du CPN dispose d'une presse confédérale ouverte sur le monde du travail, utile pour solidariser les intérêts, construire les luttes et permettre la réflexion et l'échange collectif.

Droit à une réduction d'impôts : 66% de la cotisation syndicale est déductible

Comment me syndiquer ?

Viens nous voir ou appelle nous les mardis ou vendredis au local CGT pavillon Raynier, remplis le bulletin ci-dessous ou télécharge le bulletin d'adhésion sur notre site internet www.lacgtducpn.com

Toi aussi, rejoins la 1^{ère} organisation syndicale du CPN !

✂-----

Bulletin de contact et de syndicalisation

NOM :..... Prénom :.....

Je Souhaite :

- prendre contact
- me syndiquer

Adresse :.....

Code Postal :..... Ville :.....

Service :..... N° tel :.....

Bulletin à renvoyer à la CGT du CPN, 1 rue du Docteur Archambault – BP 11010 – 54 521 LAXOU
 Tel : 03.83.92.51.93 – Fax : 03.83.92.51.92 – mail : cgt@cpn-laxou.com – site internet : www.lacgtducpn.com

Consultation et communication dossier du personnel

Trop souvent, la CGT a été amenée à accompagner des agents à qui la Direction reproche certains faits s'appuyant sur des témoignages ou autres enquêtes administratives diligentées par la Direction des Soins ou l'encadrement, et qu'elle refuse de communiquer aux agents incriminés.



Or, en cas de procédure disciplinaire, le Conseil d'Etat, dans une nouvelle décision du 5 février 2020, est venu confirmer le principe du contradictoire prévu par la loi du 22 avril 1905.

L'agent incriminé a droit à la communication de toutes les pièces de son dossier, y compris les procès-verbaux ou témoignages faits à son encontre.

A défaut, la procédure et/ou la sanction prononcée sera annulée.

La CGT conseille (avant d'en arriver là) qu'en cas de convocation auprès de la Direction ou de son encadrement, chaque agent pense à se faire accompagner d'un représentant syndical.

La CGT rappelle aussi le droit de chaque agent à pouvoir consulter ou photocopier son dossier administratif réglementairement tenu par la seule DRH du CPN (article 65 de la loi du 22 avril 1905)

On se tient à votre service.

EF

Guide pour vos heures sup

Le Décret n° 2020-1309 du 29 octobre 2020 prévoit les modalités d'indemnisation et majoration de la rémunération des heures supplémentaires réalisées pendant l'épidémie du virus covid-19 par les agents de la fonction publique hospitalière pendant la période comprise entre le 1er octobre et le 31 décembre 2020.

La compensation sera faite sous la forme de la seule indemnisation des heures supplémentaires, y compris pour le travail effectué de nuit, le dimanche ou jour férié, et d'autre part, la majoration de la rémunération de celles-ci.

Le calcul de l'indemnisation des heures supplémentaires est fixé par application :

- **des coefficients de 1,875 aux 14 premières heures supplémentaires et de 1,905 aux heures supplémentaires suivantes ;**
- **d'une majoration de 150 % de l'heure supplémentaire lorsqu'elle est effectuée de nuit ;**
- **d'une majoration de 100 % de l'heure supplémentaire lorsqu'elle est effectuée un dimanche ou un jour férié.**

La CGT vous invite à être vigilants sur vos fiches de paie et à conserver une trace de vos plannings CHRONOS en cas de contestation sur ce qui vous aura été versé.

Le bulletin de paie étant souvent peu lisible, n'hésitez pas à faire vérifier les sommes versées en contactant la DRH, et si problème à contacter la trésorerie qui est responsable comptablement et juridiquement de la justesse des sommes qui vous sont payées.

EF

Allongement du congé de paternité

Le 23 octobre 2020, l'Assemblée Nationale a adopté l'allongement du congé de paternité pour les salariés du privé mais aussi pour les fonctionnaires.

Le Sénat a voté lui aussi cette disposition, le 14 novembre 2020.

A compter du 1^{er} juillet 2021, les droits seront donc portés à 28 jours (contre 14 aujourd'hui) :

- 3 jours de naissance (inchangé),
- 25 jours de congés paternité (dont 4 obligatoires à prendre de suite avec les jours de naissance, le reste fractionnable)

Un décret devrait paraître prochainement pour fixer le cadre.



EF

Prime de précarité

Le décret n°2020-1296 du 23 octobre 2020 stipule que désormais, un agent contractuel de la fonction publique pourra bénéficier d'une indemnité de fin de contrat dite « *prime de précarité* ».

Cette disposition concerne les contrats à durée déterminée (CDD) conclus à compter du 1^{er} janvier 2021

Le montant de l'indemnité de fin de contrat est fixé à 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus. Elle est versée au plus tard un mois après le terme du contrat.

Pour que l'indemnité de fin de contrat soit accordée, **la durée du contrat, renouvellement compris, doit être inférieure ou égale à 1 an.**

L'indemnité de fin de contrat n'est pas due dans les cas suivants lorsque :

- le contrat n'est pas exécuté jusqu'à son terme (démission ou licenciement en cours de contrat) ;
- l'agent a refusé la conclusion d'un contrat de travail à durée indéterminée pour occuper le même emploi ou un emploi similaire auprès du même employeur, assorti d'une rémunération au moins équivalente ;
- le contrat est immédiatement renouvelé.

EF

GIPA 2020

De nouveau en 2020, **vous pourrez bénéficier d'une indemnité de garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) si l'évolution de votre traitement brut indiciaire est inférieure, sur 4 ans, à celle de l'indice des prix à la consommation.**

Si vous y avez droit, l'indemnité est versée de manière automatique avec votre traitement.

Calculateur disponible sur le site internet :

www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R32396

EF

Cette page est la vôtre

Déjà mis en œuvre il y a quelques années dans votre gazette, l'équipe syndicale vous propose à nouveau un espace dans lequel nous pouvons publier vos articles ... alors, merci d'avance pour votre contribution, chères lectrices, chers lecteurs !

Un peu d'histoire, ceci est tiré d'une interview donnée le 08/09/1972, aux matinées de France culture :

Par MICHEL FOUCAULT à propos de son « histoire de la folie »
sur le « couple » infirmier-patient face au médecin

« En principe dans un hôpital ne devrait s'exercer que des rapports de connaissance. Et de ce fait ces rapports de connaissance sont entièrement sous-tendus par des rapports de pouvoir.

Et la situation de l'infirmier, surtout l'infirmier psychiatrique, est très ambiguë, parce que d'un côté il y a le modèle du personnage médical : être le « petit » médecin qui surveille non pas simplement au moment de la visite mais du matin au soir et du soir au matin, et qui par conséquent peut (si il reprend en effet à son compte le personnage médical), rendre la vie du malade mental encore plus infernale.

*Mais d'un autre côté, l'infirmier sait très bien, et il éprouve ça quotidiennement, qu'il est l'objet des ordres médicaux, presque autant que le fou.
Le malade et l'infirmier, sont ceux sur qui s'exerce le pouvoir médical. »*

(ces propos sont donc datés, mais ils sont ici repris, ravivés.

En effet la rentrée littéraire a vu paraître deux romans/ témoignages de patients qui font écho à leur vécu douloureux de leur prise en charge

L'un de Marius Jauffret, pour son livre "Le Fumoir" (Anne Carrière),

L'autre de Gringe, pour "Ensemble, on aboie en silence" (Harper Collins).

Parce que il est toujours bon de lire, relire, écouter ce que vit le patient, et dans quoi sont pris les infirmier-e-s, hier et aujourd'hui.)

Merci pour ce témoignage et cette marque de confiance.

Si nos lecteurs souhaitent aussi franchir le pas et nous rejoindre, un bulletin d'adhésion est disponible dans cette gazette en page 13.

Nos comptes-rendus

Vous pouvez retrouver l'intégralité des comptes-rendus des groupes de travail, des instances CHSCT, CTE, Conseil de Surveillance et CME sur notre site internet : www.lacgtducpn.com ainsi que de nombreuses analyses sur les CAPL et leur fonctionnement. Vos représentants CGT sont à votre écoute pour toute question.

Comité Technique d'Établissement du 13 octobre 2020**Éléments financiers RH sur prime COVID**

1 370 agents (soit 87% des effectifs) ont touché la prime :
68% des agents ont eu la prime de 1 500 € et 32% n'ont eu que 750 €

Rapport d'activité 2019

Quand la Direction vante l'activité, les professionnels de terrain renvoient au contraire la perte de sens de leur métier, un réel épuisement professionnel, une absence d'écoute à leurs remontées, ...

Pour avoir une vision objective de la situation, la CGT invite la nouvelle directrice à prendre aussi connaissance des PV de CHSCT et de CTE de 2019, du bilan des ENNOV, des rapports d'expertise réalisés, ... Il y a réellement urgence à remettre des moyens et du sens dans le travail des soignants et non-soignants !

Réponse Direction : *tout ceci sera pris en considération et réétudié pour le prochain rapport.*

VOTE : CONTRE (CGT – FO) et Abstention (CFDT)

Balances horaires, effectifs, congés en cette fin d'année 2020

La CGT demande comme chaque année une position institutionnelle claire sur le sort des balances horaires et des congés qui ne pourraient pas être pris.

En effet, certaines « pressions » sont faites aux agents pour poser des congés ou épargner, dans ce grand flou artistique où l'on fait porter la responsabilité à la crise COVID alors que tous les ans, nous sommes confrontés à ces situations ...

Réponses Direction :

Les RTT et les CA 2020 seront reportables jusqu'au 31/01/2021. Des notes de service sont en cours de rédaction.

Concernant les postes vacants, il y aurait 6 postes d'aides-soignants, 12 postes d'infirmiers et 4 postes d'ergothérapeutes.

Notation 2020 et prime de service 2020

La CGT demande ½ point de notation à chaque agent en lieu et place des règles en vigueur habituellement.

La CGT interroge ensuite la Direction sur l'impact ou pas du code réserviste sur la prime de service.

Réponses Direction : *une note sera diffusée pour indiquer que le code RES n'entraîne aucun abattement sur la prime de service. Pour le 1/2 point, c'est à voir avec chaque cadre ... !!!*

La CGT en profite donc pour saluer cette décision et demander à ce qu'on revienne donc sur les abattements pratiqués aux agents dans le calcul de leur prime COVID.

Réponse Direction : **NON !**

Formation Continue

La CGT propose la validation par la Direction de certains axes d'améliorations :

- financement des frais d'hébergement et de transport si départ la veille ou retour le lendemain de la formation,
- convention avec un organisme pour fournir aux agents des billets de train et des réservations d'hôtel à prix réduit (à conclure dans le cadre du GHT)

Réponse Direction : *d'accord sur ces 2 propositions portées par la CGT.*

CHSCT du 1er décembre 2020**Projet CLIP Adolescents**

Création d'une nouvelle équipe prenant en charge les 12/16 ans sur de la détection précoce. Projet intégralement financé par le Fonds d'Innovation Organisationnelle en Psychiatrie (effectifs, travaux, ...)

La CGT donne un avis favorable sous réserve d'une visite du service mais aussi d'un engagement d'obtenir un financement complémentaire si la file active augmente trop.

Réorganisation HJ ACTIV

Projet présenté comme établi dans la bienveillance et en totale concertation avec les équipes. Les 3 syndicats décrivent un tableau bien différent dans la réalité.

La CGT dénonce un projet bâti sur des principes d'intensification du travail, des semaines de 45 heures, une montée des RPS au sein des professionnels dont plusieurs sont déjà en arrêt...!

Relocalisation Formation Continue sur le bâtiment Ste Marie

Même si la CGT est bien consciente que ce service était à l'étroit au Bâtiment Administration B et que les salles de formation étaient éclatées sur diverses unités, la question se pose de la réutilisation des locaux Ste Marie (locaux considérés jusqu'alors comme insalubres et seulement aptes à être utilisés pour des formations du service Sécurité ...)

La Direction nous apprendra que dans le prochain schéma directeur, il sera prévu des investissements pour que la DRH intègre également Ste Marie, pour que les services financiers et achats occupent les locaux vacants de l'Administration B (Formation et bientôt Trésor Public)

Réorganisation service vagemestre

La Direction a décidé de confier au CHRU de NANCY l'affranchissement du courrier postal.

La tournée de l'après-midi dans les services sera donc supprimée car il faudra désormais « monter » le courrier au CHRU sur ce créneau horaire !

La CGT dénonce cette nouvelle externalisation d'une fonction support vers le grand hôpital qui dirige le GHT.

Depuis 2016, la CGT du CPN se bat pour conserver en interne toutes les fonctions que le GHT envisage de reprendre sous sa coupe. La fonction linge et la passation des marchés publics (achats) sont déjà déléguées au CHRU avec la réussite que l'on connaît ! Aujourd'hui c'est une partie du courrier et demain c'est le service informatique qui est en ligne de mire ... ! STOP !

La CGT vote CONTRE.

Comité Technique d'Établissement du 8 décembre 2020**Ordre du jour inscrit à la demande de la CGT :**

- 1) **Politique budgétaire** : situation fin 2020 et perspectives projetées / point d'explications sur la DAF psy en 2021, son montage et les orientations de l'ARS Grand Est
- 2) **Politique RH** : point sur la situation des balances horaires des agents (suites engagement pris en CTE le 13/10 de lancer des requêtes CHRONOS) / mesures prises par la Direction (paiement, ...)
- 3) **Projet d'établissement** : méthodologie de la Direction pour sa construction ? orientations stratégiques ? projet social ?
- 4) **Projets médico-soignants** : point avancée PTSM, appels à projet (fonds d'innovation organisationnelle pour la psychiatrie, projets psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent, ...), devenir de certains services du CPN (HJ ACTIV, ...)
- 5) **GHT** : explications et mesures correctives prises dans le cadre du traitement du linge par le GCS Blanchisserie Sud Lorraine (tonnage, qualité, facturation, ...)

Commission des postes aménagés du 2 octobre 2020

La commission « postes aménagés » a eu lieu le 2 octobre 2020.

Enfin, à la bonne heure !!!

Celle-ci n'avait pas eu lieu depuis le mois d'octobre 2019, et pourtant ce n'a pas été faite pour la CGT du CPN de la réclamer à de nombreuses reprises.

D'un point de vue organisationnel, rien ne change puisque la Direction n'avait pas fourni aux organisations syndicales les documents nécessaires, et que ceux posés sur table à notre arrivée étaient incomplets ! Dans ces conditions, difficile d'entamer une cartographie des postes nécessitant des aménagements et d'envisager un volet « prévention » ... !

Pour autant, une grande avancée a été annoncée puisqu'un « référent handicap » va enfin être nommé ! Mais... il s'agira finalement d'un poste administratif, dont les missions ne sont pour le moment pas clairement définies et qui sera valorisé à 50%, alors que la Direction sait déjà que ce temps sera insuffisant... ! Cherchez l'erreur !?



En résumé, le CPN se glorifie d'avoir une « politique » concernant les postes aménagés mais ... Dans la réalité, la médecine du travail est très loin de pouvoir accompagner ces personnes comme elle le devrait faute de temps. Le poste de Conseiller en Evolution Professionnelle (à la Formation Continue) est valorisé à 20% alors qu'il était auparavant occupé par un temps plein qui était à peine suffisant. Et bientôt un référent handicap à mi-temps dont on ne connaît pas vraiment les missions !?

On peut aussi ajouter qu'aucun financement de matériel (ascenseur à l'administration, rails suspendus sur Archambault...) n'a été demandé cette année encore dans le cadre des Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (50% de financement par l'Agence Régionale de Santé)

L'excuse : le dossier est incomplet, il manque une étude des Risques Psycho-Sociaux sur le CPN dans le document unique pour qu'un dossier valide puisse être présenté à l'ARS... !!!

La CGT du CPN milite pour une vraie politique de prévention et d'accompagnement des agents. Ceci ne pourra être possible que si la DRH accepte de revoir sa politique concernant les RPS pour ainsi obtenir du financement de matériel, et que les missions et le temps alloués aux personnels chargés d'accompagner les agents dans leurs démarches soient enfin calibrés à hauteur de la réalité des besoins !

A.D.

Rencontre sur les effectifs de grève du 3 novembre 2020

Après plus d'un an d'attente, une nouvelle réunion concernant les effectifs de grève s'est enfin tenue le mardi 3 novembre.

La Direction attendait des organisations syndicales qu'elles valident des tableaux flous contenant effectifs de fonctionnement et de grève en octobre 2019 commandés par la DSO au personnel d'encadrement et déjà obsolètes ... !?

La CGT a réaffirmé :

- *que seul le CTE était fondé à valider de tels tableaux,*
- *que les équipes n'avaient pour la plupart pas été consultées sur les besoins en fonction de leur spécificité (chambre PSI, hospitalisation de jour, intervention aux urgences,...),*
- *l'importance qu'une procédure dégradée précise les missions qu'il est impératif de maintenir avec un effectif de grève et celles qui peuvent être reportées,*
- *qu'il était nécessaire que les assignations soient systématiquement établies sur la base d'une grève d'une durée inférieure à 24h pour permettre que le droit de grève s'applique pleinement et permette que certains services ferment leurs portes le cas échéant pour une journée (DIM, Archives, CMP,...)*
- *l'urgence de retravailler sur la procédure d'assignation en cas de grève qui est actuellement incomplète et mal appliquée par l'encadrement (solicitation des agents en amont, émargement des agents à priori non-grévistes, notification et information claire et individuelle des agents assignés...)*

Après deux heures de débat, la Direction s'est positionnée favorablement sur l'ensemble de nos propositions, mettant en œuvre dès que possible des assignations sur la base d'une grève courte.

Les autres points feront l'objet de prochaines réunions dès le début d'année 2021 (procédure dégradée, procédure d'assignation, fiches de poste par service).

La CGT restera vigilante sur l'avancée de ces différents points, faisant du respect du droit de grève un enjeu majeur dans l'établissement d'un rapport de force nécessaire à l'obtention d'avancées sociales.

SB et SJ



**Des questions sur vos droits,
sur les préavis de grève en cours ou à venir,
sur les effectifs minimum de votre service
ou sur les assignations ?**

51-93



Rencontre bilatérale CGT / Direction du 10 novembre 2020

Au-delà des rencontres lors des instances et groupes de travail où les organisations syndicales portent leurs revendications et débattent avec la Direction de nombreuses thématiques, la CGT, 1^{ère} organisation syndicale au CPN, participe tous les mois à des rencontres bilatérales avec la Direction du CPN pour évoquer toutes sortes de problématiques et obtenir des réponses fermes et sans ambiguïté.

C'est à cette occasion que la Direction nous a présenté sa vision concernant le **projet médico-soignant 2021-2025** ainsi que la méthodologie qu'elle souhaitait mettre en œuvre dans ce cadre. La CGT a rappelé l'importance que tous les acteurs de terrain soient associés pour que ce projet ait du sens : il ne serait pas entendable pour notre organisation syndicale qu'une fois de plus la parole soit verrouillée et que les orientations pour les années à venir se voient à nouveau décidées entre quelques personnes totalement déconnectées du terrain ! Nous avons aussi demandé à ce que les syndicats soient régulièrement associés.

La CGT du CPN a réitéré de vive voix auprès de la Directrice Générale du CPN la nécessité absolue de **verser sans attendre le Complément de Traitement Indiciaire** à tous les professionnels qui s'en voient exclus (MAS, CSAPA, CRA, Mandataire Judiciaire) en prenant l'exemple sur les établissements où des Directions courageuses ont permis le versement de cette prime. La Directrice nous a informés qu'à la suite de nos multiples interpellations, elle avait saisi le cabinet du ministre de la Santé pour étudier avec attention la situation du CPN où des agents exerçant le même emploi sur deux services voisins, se trouvent avec des différences notables de rémunération. Elle nous a fait part de son optimisme quant à la réparation de cette injustice flagrante issue des accords de Ségur de la Santé que la CGT a refusé de valider en l'état mais qui sont tout de même valable dans la mesure où ils ont été signés par la CFDT et FO !

Pour les services comme le CSAPA ou la MAS, la Direction s'est engagée à contacter chaque agent pour lui proposer de lui **rémunérer tout ou partie de son stock d'heures** figurant sur sa balance horaire pour permettre à ces oubliés du Ségur d'avoir dans l'immédiat une rémunération « améliorée ».

Pour la CGT du CPN, il ne faut pas que cette initiative soit considérée comme un cadeau car il s'agit simplement de payer aux agents le fruit de leur labeur. **La lutte pour le versement du CTI avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2020 doit se poursuivre.**

La CGT a rappelé également l'importance et l'urgence de démarrer une **réflexion au CPN sur le télétravail** pour lequel rien n'a été prévu au CPN malgré les demandes de la CGT depuis 2016...

La CGT a également souligné que la situation des agents vulnérables face au COVID 19 méritait une attention toute particulière de la part de la Direction. Il est en effet inconcevable que ces personnes soient maintenues sur leur poste de travail au regard du risque que cela représente pour leur santé en cas de contamination au virus.

A la lumière de nos arguments et notamment du risque potentiel lors des trajets en transport en commun ou des temps de restauration, **la Directrice Générale du CPN a pris l'engagement que tous ces agents pourraient s'ils le souhaitent rester à leur domicile en exerçant leur travail à distance ou en bénéficiant d'Autorisations Spéciales d'Absence pour ceux dont les tâches ne peuvent pas être réalisées à distance ...**

Cet engagement « les yeux dans les yeux » n'a malheureusement pas été tenu par la Directrice au vu de la note de service contradictoire diffusée via le fil info du 13 novembre.

La CGT du CPN se questionne désormais sur la valeur de la parole de cette nouvelle Direction qui, sans surprise, semble dans la lignée de celle de son prédécesseur ... !

SB et EF

Commission de formation du 12 novembre 2020

Même si cela peut paraître lointain et très incertain dans le contexte actuel, il était important à vos représentants CGT d'être présents aux côtés de l'équipe de la formation continue du CPN pour examiner les demandes des agents mais aussi veiller aux orientations institutionnelles dans le cadre du plan de formation 2021....

Dès le début de séance, la CGT a interrogé la Direction pour obtenir des engagements fermes en termes de départs garantis aux professionnels et surtout de ne pas leur vendre du rêve compte tenu du nombre de reports de formations 2020 déjà enregistré.

La Direction s'est engagée à donner la priorité aux départs pour formations individuelles et aux formations diplômantes (DU, ...) mais aussi à ce qu'aucune sanction ou mesures ne soient prises contre des agents qui n'auraient pu satisfaire à certaines obligations de formation (DPC, ...) : cela peut paraître évident en cette période mais c'est encore mieux quand c'est officialisé ! Concernant les formations en présentiel, elles seront limitées à 10 personnes maxi jusqu'au 30 juin 2021.

Le service de la formation continue ayant classé les demandes en fonction des critères d'équité co-élaborés avec les organisations syndicales, nous ne nous étendrons pas sur le procédé qui a conduit à retenir ou écarter certaines demandes (nous contacter si besoin de précision) Une enveloppe complémentaire a été renouvelée en 2021 pour permettre de prendre en compte certaines formations non-retenues initialement (si reports, annulations, baisse de coûts, ...)

Quelques éléments importants sont cependant à porter à la connaissance de tous :

Ainsi, nous avons pu noter une remontée en force des demandes de master pour des cadres de santé. Si nous ne contestons pas la légitimité de ces demandes, nous avons exigé que des règles soient établies (cas prioritaires, « engagement à servir », ...). En effet, ces formations de plusieurs milliers d'euros (et même pour l'une d'elles, 13 000 €) risquent d'empêcher un bon nombre de départs pour les autres agents en amputant considérablement le budget disponible par pôle.

La CGT est également intervenue pour faire remarquer que certaines demandes devraient fortement questionner la Direction sur sa politique en matière de Gestion Prévisionnelle des Métiers et des Compétences, car elles traduisent sans ambiguïté la volonté de l'agent de quitter le CPN, faute de promotion interne ou de perspectives... ! Un travail est donc à mener rapidement soit pour éviter l'exode de certaines compétences, soit pour anticiper des départs qui se feraient cruellement sentir par la suite ... !

La commission de formation a aussi retoqué une formation de plusieurs milliers d'euros pour permettre à certains cadres supérieurs d'exercer une formation d'auditeurs pour la certification dans un cadre complémentaire à leur activité CPN et en dehors de nos murs. La Direction a également été sollicitée pour lever un imbroglio concernant les formateurs RUD qui se trouvent « concurrencés » par certains agents de VIGILANS formés également avec un risque de perte d'agrément s'ils ne sont pas activés



EF et JB

La clinique privée de psy en chantier

L'ARS doit être contente : les travaux de construction de la clinique privée de psychiatrie (groupe ORPEA CLINEA) avancent vite ... !

Les fondations sont terminées, les murs sortent de terre comme des champignons vénéneux.

Non contente du travail réalisé par l'ARS qui a apporté sur un plateau d'argent l'activité nécessaire au fonctionnement de cette clinique et prévu l'arrivée du personnel pour la faire fonctionner, les actionnaires de cette pompe à fric de la Sécurité Sociale veulent en plus ouvrir un grand hôpital de jour numérique (la grande classe) sur le territoire d'Essey-lès-Nancy.

Cette nouvelle ne surprend personne.

Quelques murmures de mécontentement et d'indignation ont tout de même été entendus sur notre hôpital.

Ce sujet évoqué au conseil de surveillance a suscité comme à son habitude une très légère vague de contestation. Certains administrateurs soulignent pourtant le bienfondé de cette offre de soin partagée entre le public et le privé !?

Avec ce genre de propos, la messe est dite. Va falloir assumer après !!!

Pour la CGT, le simple fait de passer sa carte vitale dans les bornes des cliniques privées représente un hold-up des caisses de Sécurité Sociale.

En effet, une partie de l'argent prélevé dans ses caisses tombe directement dans l'escarcelle des actionnaires. C'est bien pour cela qu'aujourd'hui des groupes tels que L'Oréal investissent dans la santé privée

Que cela ne dérange pas les valeurs de certains, la CGT en est bien consciente. Que cela permette ainsi en douceur de donner de l'argent public à ces profiteurs sans foi ni loi, elle ne peut que le constater, le dénoncer et le combattre !

La CGT assumera toujours ses positions contre la privatisation rampante, bien aidée de la gangrène organisée au sein des établissements publics par certains responsables. La CGT n'aura cessé de dénoncer ce processus et lutte sans compter pour protéger et conserver une santé égalitaire pour tous, prise en charge à 100% par la Sécu.

Ne laissons pas cette richesse que représentent les caisses de Sécurité Sociale, tomber aux mains de sinistres escrocs qui se contrefoutent de l'humanité.

JB



Cafétéria du CPN

Après des années de propositions saugrenues (groupe Relay, bénévoles, ...), la Direction du CPN n'est pas peu fière d'annoncer un partenariat avec l'AEIM-Adapei 54 pour la gestion de la cafétéria.

Soyons clairs, la CGT n'a rien contre un partenariat avec une association reconnue dans la prise en charge des personnes déficientes mentales mais pourquoi cette précipitation, sans consulter qui que ce soit.

La CGT avait pourtant proposé à la précédente Direction de permettre à des collègues, usés et avec des restrictions médicales, mais volontaires, de retrouver un second souffle en étant affecté sur cette cafétéria. Visiblement, l'enjeu médiatique et le côté « soyons bon élève aux yeux de l'ARS » l'a emporté ... !!! Dommage pour les agents !

DERNIERE MINUTE :

Départ de M.COUDRAY, ancien responsable de la formation et chargé RGPD

La CGT du CPN : les collègues à mes côtés pour vous défendre et vous informer !

↪ Des militants engagés présents au quotidien dans les services

↪ Une équipe CGT disponible pour échanger dans ton service ou au local syndical les mardis et vendredis

La CGT rappelle que chaque agent dispose d'une heure d'information syndicale par mois et cumulable sur un trimestre, sur le temps de travail pour venir nous rencontrer au local syndical (décret n°86-660 du 19 mars 1986 - article 6)



Toute l'info directe et locale sur Facebook CGT CPN Laxou

- des photos et vidéos de nos manifs,
- des informations pratiques,
- des articles de presse et des vidéos
- des liens sur l'actualité
- les luttes dans d'autres établissements

N'hésitez pas à vous abonner, à liker et à partager !



UNE ALTERNATIVE A L'INFORMATION INSTITUTIONNELLE

***POUR ALLER PLUS LOIN
Retrouvez l'intégralité de nos infos
et analyses sur***

www.lacgtducpn.com